

TRAJECTOIRES du 10-NOV-2017

Présents : Didier Campait, Denis Cunin, Jean-Raoul Guenassia, Pierre Jonquières, Eduard Juanola, Sona Karadelian, Gwladys Lopez, Arnaud Lucotte, Annie Mayan, Fred Mazon, Bernard Moulin, Christiane Nicolas, Daniel Pelegrin, Annet Perrin, Eric Villemain

Excusés : Amélie Lecarpentier, Élisabeth Roux, Dolores Roux, Daniel Van-Cutsem, Stéphane Vergnon

La réunion s'est tenue à Aubenas de 18h à 21h.

La réunion a pour objectif de fixer les objectifs relatifs à la création d'un « Centre des Métiers d'Art » et d'en déterminer les contours et les fonctions répondant **aux besoins exprimés** par les professionnels des métiers d'Art.

La réunion ne se propose pas de définir les modalités du fonctionnement de ce Centre, si celui-ci était approuvé par le collectif, mais de couvrir l'ensemble des fonctions que ce dernier doit recouvrir. L'objet de cette réunion est donc le recensement des fonctionnalités souhaitées du Centre des Métiers d'Art, fonctionnalités définies par rapport aux besoins exprimés par la base.

Elle devra aboutir à une proposition qui sera présentée à l'ensemble du collectif des professionnels des métiers d'art pour discussion et validation.

Par la suite, cette proposition devra se décliner dans un cahier des charges et une liste de besoins pour le fonctionnement du centre, en termes de ressources humaines, dotations ou subventions.

1. Le « Centre des Métiers d'Art » : définition et objectifs

Le Centre des Métiers d'Art est défini comme l'émanation de la volonté d'un **collectif** de professionnels dans les métiers d'Art ». Il répond à un ensemble de besoins exprimés par les professionnels des métiers d'art, et a pour vocation à représenter les professionnels (artisans ou artistes) de tous domaines de la région ardéchoise.

Ses actions sont ainsi orientées vers la création **d'un lieu d'accueil permanent et pérenne** qui couvrirait les fonctions suivantes :

- La promotion des métiers d'art de la région ;
- La mise en contact du public avec les professionnels et leurs ateliers ;
- l'organisation de manifestations et d'expositions thématiques ou générales ;
- la mise à disposition d'un lieu de vente permanent des objets ou productions des professionnels des métiers d'Art ;
- la mise à disposition d'un lieu de rencontre entre professionnels des métiers d'art ainsi qu'avec les représentants des partenaires publics ou privés ;

Le Centre des Métiers d'Art devra de fait, prendre en charge la communication de l'ensemble des fonctions envisagées (diffusion, information, organisation de manifestations, vente, rencontre) auprès du public, comme auprès de ses partenaires publics ou privés ;

Le Centre des Métiers d'Art prévoit la mise en place d'un lieu « pérenne » conçu autour de trois fonctions générales :

- un centre de ressources
- un lieu de convivialité
- un espace de vente / boutique

1.1/ Centre des Métiers d'Art : le centre de ressource

Objectif 1 : La présentation des Métiers d'Art : supports permanents

- La présentation de tous les types de métiers d'Art sera assurée dans un espace qui doit permettre leur diffusion : « espace communication »
- Supports : tous les supports peuvent être envisagés, et ne sont pas exclusifs les uns des autres ; certains supports sont mieux adaptés que d'autres aux différents métiers ; le matériel devra être élaboré en lien avec chaque professionnel :
 - Films ou vidéo
 - Ensemble de photos
 - Fascicules
 - Interviews

Objectif 2 : La présentation des Métiers d'Art : démonstrations ponctuelles

- Le Centre des Métiers d'Art n'hébergera pas d'ateliers permanent pour raisons d'équité et de la nature très différente des métiers d'art ;
- En revanche, la présentation ponctuelle de certains métiers se prête aisément à des démonstrations ou expositions temporaires dans un « espace de démonstration »

- L'idée est avancée d'organiser ainsi un atelier thématique (ponctuel) par mois, habillé par le professionnel qui viendra faire une démonstration ; ainsi 12 métiers par an pourraient être présentés dans cet espace de démonstration

Objectif 3 : La présentation des Métiers d'Art : stages et contact avec atelier

- Le Centre des Métiers d'Art doit être le lien entre le public et les professionnels et leur atelier ;
- Il doit permettre la diffusion/promotion des stages de découverte ou de sensibilisation offerts par les professionnels ;
- Une action est aussi souhaitable envers collectivités locales, voire des acteurs professionnels de l'enseignement (conseillers d'orientation) etc...

Objectif 4 : La présentation des manifestations et expositions

- Le Centre des Métiers d'Art doit être le point d'accueil et d'information pour l'organisation et la promotion des manifestations concernant les métiers **des professionnels de métiers d'Art appartenant au collectif de l'association** ; le Centre des Métiers d'Art n'a pas nécessairement vocation à prendre en charge la diffusion de la diffusion de l'ensemble des manifestations organisées par les autres associations – sauf cas ponctuels.
- Les expositions ou manifestations seront présentées dans l'« espace communication » ;
- Le Centre des Métiers d'Art centralise les informations concernant les expositions et manifestations
 - Information par Flyers, Posters
 - Information par Site Internet
 - Information par messagerie auprès des membres du collectif
- Le Centre des Métiers d'Art assure et favorise le contact avec les professionnels et leur atelier
 - Actualise une carte présentant la localisation de tous les professionnels du collectif ainsi que la disponibilité des cartes de visite, coordonnées etc... des professionnels
- Le Centre des Métiers d'Art assure la communication auprès des collectivités territoriales ;

1.2/ Centre des Métiers d'Art : Lieu de convivialité

- Le Centre des Métiers d'Art souhaite mettre en place un espace détente qui permet la rencontre :
 - des professionnels des Métiers d'Art entre eux ;
 - des professionnels des Métiers d'Art avec des clients ;
 - des professionnels des Métiers d'Art avec les partenaires, publics ou privés
 - des professionnels avec des amateurs intéressés (sensibilisation, stages etc...)
- Cet espace détente pourrait être conçu à partir de :
 - quelques fauteuils
 - un bar, ne nécessitant pas de personnel (machine à café, frigo...)
- Le Centre des Métiers d'Art ne souhaite pas mettre en place une bibliothèque pour des difficultés de gestion

1.3/ Centre des Métiers d'Art : Lieu de vente

Objectif 1 : Mise en place d'un espace de vente / boutique

- Identifier un lieu destiné aux objets en vente : caisse, signalétique
- Accueil, vente et conseil assuré par une personne physique ; établissement d'un fichier clientèle pour suivi et diffusion de l'information ;
- Tous les métiers d'art doivent être présents dans cette boutique

Objectif 2 : Cibler le public

- Le Centre des Métiers d'Art hébergera un « espace de vente » ou une boutique pour tout public (averti et non averti)
- Rotation sur le stock à définir en fonction de la disponibilité des objets produits par les professionnels
- La mise en valeur des objets est un aspect crucial : il s'agit de « raconter une histoire »
 - La « diversité » des objets issus de métiers d'Art distincts doit se marier avec la « cohérence » de l'ensemble
 - L'identité artistique doit être assurée
 - La constitution (et le remplacement des pièces vendues) de cette « vitrine » requiert donc un talent particulier, une sensibilité artistique ;
- Le volume et la configuration de l'espace boutique doivent obéir à ces requêtes :
 - Tous les métiers d'art représentés ;
 - Cohérence (thématique, artistique) des ensembles d'objets présentés ;
 - Les besoins doivent être recensés avec chaque professionnel, en prenant en compte les contraintes globales ;
 - Volume, forme, périodes de rotation des objets devront être définis en fonction de ces contraintes ;

Objectif 3 : Cibler le public averti ou « amateur d'art »

- Le Centre des Métiers d'Art pourra organiser des expositions thématiques temporaires, ponctuelles
 - Permettant la mise en relief de pièces d'exception
 - Offrant un univers cohérent pour les différentes pièces à présenter
 - Apriori ces expositions peuvent associer plusieurs métiers d'Art
 - Période de rotation à définir pour ces expositions : entre 1 et 3 mois souhaités ;
- Ces expositions thématiques doivent disposer d'un « espace exposition »
 - Celui-ci peut être identifié à l'« espace démonstration » ou peut en être distinct ;

Objectif 4 : Communication / Publicité (à peine évoqué)

- Le Centre des Métiers d'Art assure la communication auprès du public et des collectivités territoriales via une présence permanente ;
 - Auprès des professionnels et du public, via l'actualisation du site internet du Centre des Métiers d'Art ;
 - Auprès des collectivités territoriales : vitrines fermées sur parkings, Abribus, affichages dans les rues etc...;
 - Prévoir la communication auprès des journaux locaux (manifestations, expositions) ;
 - Prévoir la communication auprès des magazines spécialisés, locaux, nationaux et/ou d'amateurs d'art